

<p>DEPARTEMENT D'ILLE et VILAINE</p> <p>ARRONDISSEMENT de RENNES</p> <p>CANTON de BRUZ</p>	<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>EXTRAIT</p> <p>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>N°25/2024</p>
<p>COMMUNE DE CHARTRES de BRETAGNE</p>	
<p>CONVOCAZION 13 mars 2024</p> <p>PRESENT(E)(S) 19</p> <p>ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIR(S) 3</p> <p>ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)</p> <p>ABSENT(E)(S)</p>	<p>L'an deux Mil vingt-quatre, le 25 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 13 mars 2024, conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p><b>PRESENT (E)(S) :</b> M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme POULAIN – M. LOUIS - Mme JOALLAND – M. LE BORGNE – Mme LOUIS – Mme KOUBA – M. DANGE – Mme BOUCHERON – M. MUTSHE – M. GIRAUD – Mme BLANCHET – Mme BONNET – M. GAUTIER – Mme BENTZ – Mme VANNIER – Mme GLAZIOU – M. BOSSARD</p> <p><b>ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :</b> Monsieur Mokrane Babour donne pouvoir à Monsieur Patrick Geffroy Madame Ghizlane Hanane donne pouvoir à Monsieur Emmanuel Bossard Madame Anne-Laure Bossard donne pouvoir à Madame Dina Joalland</p> <p><b>ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):</b></p> <p><b>ABSENT(E)(S):</b></p> <p><b>SÉCRETAIRE DE SEANCE :</b> Mme VANNIER</p>

Participation des communes de la circonscription de Chartres de Bretagne aux dépenses de fonctionnement du RASED pour l'année 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 25 MARS 2024**

**N°25/2024**

**7.1**

**Participation des communes de la circonscription de Chartres de Bretagne aux dépenses de fonctionnement du RASED pour l'année 2023**

La ville assure la gestion financière du RASED de Chartres-de-Bretagne, dont les bureaux sont situés rue Antoine Chatel. Les dépenses de fonctionnement réalisées par le RASED de Chartres-de-Bretagne concernent l'eau, l'électricité, les fournitures scolaires et de petit équipement, la maintenance, les frais de télécommunication.

Font partie de la circonscription du RASED de Chartres-de-Bretagne les écoles publiques maternelles et élémentaires des communes suivantes : Chartres-de-Bretagne, Noyal-Châtillon-sur-Seiche et Pont-Péan.

Les dépenses pour l'année 2023 sont de 1 637 €

Le nombre total d'élèves pour l'ensemble de la circonscription du RASED est de 1 406.

La participation de chaque commune est fixée au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans son (ses) établissement(s) publique(s), conformément à la convention signée le 31 mai 2022, suivant la répartition ci-après :

Communes	Nombres d'élèves	Montant (€)
Chartres-de-Bretagne	503	586
Noyal-Châtillon sur Seiche	556	647
Pont-Péan	347	404
<b>Total</b>	<b>1 406</b>	<b>1 637</b>

**Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Acceptent la répartition des dépenses de fonctionnement du RASED, pour 2023, tel que présentée,
- Autorisent Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

P.C.C.- Suivent les signatures  
Le Maire



Philippe BONNIN